



Direction des Espaces Verts et
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

de l'Environnement

CST

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

DU 17 JUIN 2024

Point n°3

PLAN DE FORMATION 2024

Pour avis

Info Paris
3975* ou
paris.fr

* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Table des matières

I – LES BESOINS RELEVANT DES FORMATIONS	4
PROPOSEES PAR LA DRH.....	4
II – LES BESOINS RELEVANT DES FORMATIONS	6
PROPOSEES EN INTERNE	6
PAR LA DEVE OU PAR L'ECOLE DU BREUIL	6
III – LES BESOINS RELEVANT DES FORMATIONS	7
PROPOSEES EN EXTERNE	7
PAR DES ORGANISMES DE FORMATIONS.....	7
IV – L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	8

PREAMBULE

Outre les formations métiers nécessaires à la bonne maîtrise des techniques professionnelles par les agents, le plan de formations 2024 de la DEVE, issu des entretiens annuels de formation et des besoins stratégiques des services, s'inscrit dans le cadre :

- Du renforcement de l'attractivité des métiers ;
- De l'accompagnement des managers dans leurs pratiques professionnelles ;
- De la prévention des risques professionnels ;
- Des démarches de prévention des discriminations, de l'égalité et de l'inclusion.

I – LES BESOINS RELEVANT DES FORMATIONS PROPOSEES PAR LA DRH

Le nombre global de places de formations demandées sur le catalogue de la DRH s'élève à 2159, en baisse par rapport à 2023 (3140 places) avec, comme en 2022, des volumes importants de demandes sur les quatre premières thématiques indiqués dans le tableau ci-dessous :

Filières catalogue DRH	Nombre de places
Prévention des risques professionnels	936
Numérique et Bureautique	336
Egalité professionnelle et inclusion	306
Management	172
Systèmes d'informations métiers	91
Relation usager et participation citoyenne	75
Ville durable, écologie urbaine et résilience	67
Alphabétisation - Français langue étrangère cours de perfectionnement	60
Droit finances publiques et marchés publics	57
Apprendre à former	25
Innovation	18
Transition professionnelle	10
Techniques de rédaction et d'organisation	4
Ressources humaines	2
Total général	2159

- Le nombre de demandes de formations en santé et sécurité au travail est en baisse par rapport à 2023 (1522 places) et s'explique en partie par l'anticipation des formations de recyclage prévues au dernier trimestre de l'année dernière pour ne pas perturber l'organisation des services en période de Jeux olympiques et para-olympiques.

- Le nombre de demandes de formations sur l'égalité professionnelle et l'inclusion est en baisse par rapport à 2023 après un élan considérable en 2022 avec 654 places alors demandées. Sur les 306 places demandées cette année, 200 concernent un axe fort porté par la direction, celui de la lutte contre les discriminations en milieu professionnel et le management sans discriminer.
- Le nombre de demandes pour des formations en numérique et bureautique est en très légère augmentation, passant de 314 places en 2023 à 336 en 2024.
- Le nombre de demandes pour des formations en management est en augmentation passant de 131 places en 2023 à 172 en 2024. A noter que 33 de ces demandes concernent des ateliers d'échanges de pratiques managériales (AEPM) ou des ateliers de découverte - communication et relations interpersonnelle (ATD). Ces demandent viennent compléter la démarche interne de transformation managériale dénommée CODEVE.

II – LES BESOINS RELEVANT DES FORMATIONS PROPOSEES EN INTERNE PAR LA DEVE OU PAR **L'ECOLE DU BREUIL**

L'enveloppe des crédits de vacation servant au paiement des formateurs internes, allouée à la DEVE pour 2024 est de 76 000 €, en baisse par rapport à 2023.

Ces crédits serviront à financer prioritairement toutes les formations nécessaires au maintien et au développement des compétences des agents mais également celles relevant de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.

La DEVE poursuit son travail visant à réduire la vacance de postes en mettant en œuvre différents dispositifs de recrutement associés à des parcours de formations de prise de poste réalisés en interne par le Bureau de la formation ou par l'Ecole du Breuil :

- Pour ses nouveaux adjoints techniques d'entretien d'espaces (ATEE) ;
- Pour ses lauréats du concours de jardinier (ATP2).

Elle recrute également via le dispositif du PACTE ou via une passerelle vers adjoint technique jardinier (ATJ). La seconde passerelle, organisée cette fois-ci en lien avec la DRH pour élargir les viviers au-delà des ATEE, sera mise en place en 2024, après la sélection de 9 agents (6 DEVE, 1 DPMP, 1 DPE, 1 CD) à l'automne 2023.

Une passerelle vers le métier d'arboriste-élagueur a également été ouverte à tous les agents de la Ville de Paris et lancée à la fin de l'année dernière, avec le concours du centre des transitions professionnelles de la DRH mais également de l'Ecole du Breuil, et a permis de sélectionner 3 agents (DEVE-DPE-DASCO) qui seront admis à suivre dès septembre prochain la scolarité du CS d'arboriste élagueur à l'Ecole du Breuil.

Par ailleurs, la préparation au concours d'adjoint technique spécialité jardinier sera enrichie cette année par une préparation à l'oral pour les agents admissibles au concours afin de leur donner toutes les chances de réussir et de pouvoir ainsi évoluer professionnellement.

Enfin, la DEVE va dès septembre prochain proposer de nouveaux ateliers CO-DEVE sur des thématiques nouvelles et issues du séminaire des encadrants du 1^{er} trimestre. Ces ateliers sont un enjeu prioritaire pour la direction qui souhaite soutenir ses managers et les aider à faire évoluer leurs pratiques. L'arrivée au mois de mai d'une responsable de la démarche CODEVE et coach interne au SRH de la DEVE permettra de compléter ces ateliers par d'autres actions et d'épauler les animateurs de la DEVE dans leur action.

III – LES BESOINS RELEVANT DES FORMATIONS PROPOSEES EN EXTERNE PAR DES ORGANISMES DE FORMATIONS

L'enveloppe des crédits servant au paiement des organismes de formations allouée à la DEVE pour 2024 est de 154 097,00€, sachant que 148 339€ ont été dépensés sur ce budget en 2023. En l'absence de reste à charge, cette somme sera entièrement allouée au paiement des formations 2024. Comme l'année dernière, un premier versement de 90% de cette somme a été versée en début d'année.

Ces crédits permettront de financer notamment des formations destinées :

- En prise de poste, aux personnels affectés au service des cimetières : formations funéraires pour 24 places réparties sur les 3 modules : 16H, 40H et 140H ;
- En recyclage, aux cochers meneurs des chevaux de trait du Bois de Vincennes afin d'assurer la sécurité de ces personnels mais également des usagers.

De nouvelles formations stratégiques pour les services seront également mises en œuvre en 2024 :

*Pour le **service de l'arbre et des bois** :*

La formation de technique d'abattage directionnel et démontage avec rétention d'un arbre, évoquée dans le cadre du protocole des arboristes-élagueurs signé en novembre 2023, figurera désormais au catalogue des formations des métiers de la DEVE et sera mise en œuvre dès le second semestre de l'année pour 36 agents.

Par ailleurs et selon la programmation faite conjointement avec le Service de l'arbre et des bois, des sessions de formation en GSA (initial et recyclage) sont programmées et certaines ont déjà débutées.

Pour le bureau de prévention des risques professionnels :

- La poursuite des formations lancées l'année dernière pour la formation à l'intervention en espace confiné (initiale) destinée aux adjoints techniques jardiniers, adjoints techniques d'entretien des espaces, fontainiers, relais eau, personnel de maîtrise. Une volumétrie de 200 agents a été prévue sur 4 ans à raison de 50 agents par an.

IV – L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'apprentissage :

Pour la campagne d'apprentissage 2024, la DRH a ouvert 80 postes à la DEVE. Ce nombre est en baisse de 20 places par rapport à 2023 en lien avec les difficultés à recruter sur les métiers en tension de la DEVE : celui de jardinier et celui d'arboriste élagueur.

Au 24 avril, 62 des 80 postes étaient déjà publiés pour la campagne 2024 qui a débuté un mois plus tôt que l'an passé. A noter que 27 maitres d'apprentissage se sont portés volontaires pour accueillir des apprentis jardiniers et 10 autres pour des apprentis en CS d'arboriste élagueur.

La DEVE avec le soutien de la DRH participe à rendre visible ces offres, via des salons, celui de l'alternance en 2024, des rencontres avec des CFA (notamment ceux préparant au CS d'arboriste élagueur en mars dernier) ou enfin avec la mise en place de partenariats qui permettront d'assurer la visibilité et l'attractivité des offres d'apprentissage auprès des jeunes concernés (travail en cours sur le métier de jardinier).

Le recrutement des stagiaires de plus de 2 mois :

Le montant de 73 000€ des crédits alloués en 2024, pour le recrutement de stagiaires de plus de deux mois, est globalement stable par rapport à 2023, puisqu'il s'établissait à 72 000€.